

Les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 4 septembre 2020 se sont réunis au restaurant scolaire (à titre exceptionnel - crise sanitaire du COVID 19), en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre SCHMIT

Présents : Emmanuelle JARDIN-PAYET- Daniel VINCENT – Céline BLANLOT- Jean-Paul FANET – Sophie LE PIFRE – Jean-François MORLAY - Pascal GUEGAN – Frédérique KALBUSCH – Aziz BALADI – Ludivine BENOIT – Sébastien PATINET – Christine MIOUX - Carla DELÉPÉE – Jean-Jacques MATHERN – Marlène PREVEL – Salah GHERBI – Martine FOURNIER – Sébastien PICOT – Martine RUFFIN – Jean-Luc GAUFFRE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Yann LEBOUTEILLER donne pouvoir à Marlène PREVEL
Sylviane LELANDAIS

Secrétaire de séance : Daniel VINCENT

En préambule de la séance, Monsieur le Maire demande une minute de silence en hommage à Gaël LELANDAIS. Monsieur VINCENT, rend hommage à Gaël LELANDAIS en soulignant son grand investissement au sein de l'école de foot et de l'association CHL Terre et Mer.

Ordre du jour

1°) Approbation du compte-rendu de conseil du 7 juillet 2020

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 7 juillet 2020.

2°) Approbation du compte-rendu de conseil du 10 juillet 2020

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020.

3°) Point budgétaire et financier

Monsieur le Maire adjoint chargé des finances présente un point sur la situation budgétaire et financière sur la commune.

Il fait part aux membres du conseil de la trésorerie tendue de la commune eu égard au décalage entre le paiement des factures liées au chantier du pôle et l'encaissement non encore perçu des recettes notamment les subventions et les produits de la vente affectés au pôle. Cela oblige à une gestion quotidienne de la trésorerie afin d'honorer les charges récurrentes et obligatoires telles les salaires, le remboursement des échéances d'emprunt. Il précise que le chantier est payé à hauteur de 90% à ce jour.

Il présente ensuite un état récapitulatif du chantier du pôle au 10 09 2020

Dépenses

Poste	2018	2019	2020	Restes à payer
Etudes forages - études sols - maîtrise d'œuvre - Contrôle technique - SPS	112 263,00 €	81 860,64 €	20 778,37 €	9 338,47 €
Construction	- €	611 729,29 €	1 277 038,05 €	243 128,77 €
Plantations arbres				3 564,00 €
Réseau eau potable			1 444,32 €	
Réseau électrification				2 143,00 €

Raccordement télécom			3 494,32 €	2 040,70 €
Poteau incendie			4 079,83 €	
Installations sono - scéniques - lumières				23 002,00 €
Cuisine				33 913,34 €
Mobilier				63 000,00 €
Autres				10 000,00 €
TOTAL TTC	112 263,00 €	693 589,93 €	1 306 834,89 €	390 130,28 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		2 502 818,10 €		

Poste	2017	2018	2019	2020	Restes à percevoir
FNADT - Etat		- €	90 000,00 €	150 000,00 €	60 000,00 €
Contrat de territoire		- €	90 000,00 €	- €	210 000,00 €
SDEC Energie					139 226,25 €
ADEME					42 048,00 €
CAF					60 000,00 €
Recours indemnitaires				197 021,82 €	
Indemnité Assurances	350 027,83 €	- €	- €	- €	178 578,00 €
Dettes récupérables				38 292,50 €	38 292,50 €
Cession					379 833,45 €
Don			12 000,00 €	2 000,00 €	
Emprunt				330 000,00 €	
Ressources propres				135 497,75 €	
TOTAL TTC	350 027,83 €	- €	192 000,00 €	852 812,07 €	1 107 978,20 €
TOTAL GENERAL DES RECETES			2 502 818,10 €		

4°) Pôle enfance jeunesse socioculturel - avenants

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à l'occasion du chantier de construction du pôle enfance jeunesse et socioculturel, il y a lieu d'effectuer des adaptations liées aux aléas de chantier d'une part et à des modifications demandées par la commune d'autre part.

Il en résulte la présentation d'un avenant en moins-value et cinq avenants en plus-value conformément aux devis annexés à la présente :

N° LOT	INTITULE DU LOT	ENTREPRISE	N° avenant	Montant du marché initial TTC + avenants déjà conclus	Montant de l'avenant TTC	Montant du nouveau marché TTC
6	Menuiseries alu – serrurerie	CPL BOIS	3	219 822.26 €	- 2 451.49 €	217 370.77 €
7	Menuiseries intérieures	CHANU HD	2	81 123.05€	1 605.92€	82 728.97€
7	Menuiseries intérieures	CHANU HD	3	82 728.97€	2 589.50€	85 318.47€
12	Peinture	PIRS ISOLATION	3	24 672.12€	1 020.00€	25 692.12€
12	Peinture	PIRS ISOLATION	4	25 692.12€	1 171.36€	26 863.48€
15	Electricité	BLOT ELECTRICITE	3	120 342.94€	1 748.44€	122 091.38€

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer l'avenant n°3 en moins-value d'un montant de – 2 042.91 € HT soit – 2451.49€ TTC au marché de CPL BOIS pour le lot n° 6- Menuiseries aluminium portant le marché à 181 142.30€ HT soit 217 370.77€ TTC et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.
- autorise le Maire à signer l'avenant n°2 en plus-value d'un montant de 1 338.27 € HT soit 1 605.92 € TTC au marché de CHANU HD pour le lot n° 7- Menuiseries intérieures portant le marché à 68 940.81 € HT soit 82 728.97€ TTC et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.
- autorise le Maire à signer l'avenant n°3 en plus-value d'un montant de 2 157.92 € HT soit 2 589.50 € TTC au marché de CHANU HD pour le lot n° 7- Menuiseries intérieures portant le marché à 71 098.72 € HT soit 85 318.47€ TTC et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.
- autorise le Maire à signer l'avenant n° 3 en plus-value d'un montant de 850.00€ HT soit 1 020.00 € TTC au marché de PIRS ISOLATION pour le lot n°12 – Peinture- portant le marché à 21 410.10 € HT soit 25 692.12 € TTC et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.
- autorise le Maire à signer l'avenant n° 4 en plus-value d'un montant de 976.13€ HT soit 1 171.36 € TTC au marché de PIRS ISOLATION pour le lot n°12 – Peinture- portant le marché à 22 386.23 € HT soit 26 863.48€ TTC et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

- autorise le Maire à signer l'avenant n°3 en plus-value d'un montant de 1 457.03 € HT soit 1 748.44 € TTC au marché de BLOT ELECTRICITE pour le lot n° 15 – Electricité – courants forts portant le marché à 101 742.81 € HT soit 122 091.38€ TTC et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

5°) Demande de subvention à la DRAC – DGD - Médiathèque

Monsieur le Maire présente le dispositif de soutien de l'activité des libraires de proximité pour le second semestre 2020 avec l'attribution d'une aide financière exceptionnelle pour la médiathèque municipale Jean-François Sarasin. Cela se traduit par une demande de subvention exceptionnelle au titre du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques de lecture publique (1^{ère} fraction).

Il précise que cette aide au fonctionnement est non pérenne pour l'acquisition de collections (en application de l'article L. 1614-10 du Code général des collectivités locales), et propose de solliciter une subvention de 5 000 euros.

Cette aide exceptionnelle permettra à la médiathèque de commander auprès de la librairie de Douvres-la-Délivrande « Place 26 », installée depuis 2019, des documents imprimés afin de renouveler et dynamiser le fonds des adultes, notamment des documentaires (guides de voyages, littérature classique, médecine et bien-être, etc...) et des fictions (bandes dessinées, romans, biographies)..

Elle viendra en complément du budget alloué depuis plusieurs années à la médiathèque d'Hermanville-Sur-Mer s'élevant à 6 200 € pour les acquisitions de livres auxquels s'ajoutent 1 200 € pour les périodiques et 3 000€ pour les animations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de solliciter auprès de la DRAC une demande de subvention exceptionnelle au titre du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques de lecture publique (1^{ère} fraction) d'un montant de 5 000€.
- dit que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget 2020 de la commune aux articles 6065 et 7461.

6°) Décision budgétaire modificative n° 2/2020

La présente décision modificative a pour objet de voter des virements de crédits devenus nécessaires lors de l'exécution du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** le projet de décision budgétaire modificative n°2/20 présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP+ DM1	DM2/2020	BP+DM1+DM2
011- Charges à caractère général			
6065 – Livres	9 800,00 €	+ 5 000.00 €	14 800,00 €
TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES DE FONCTIONNEMENT			5 000,00 €
Fonctionnement - RECETTES	BP+ DM1	DM2/2020	BP+DM1+DM2
74 – Dotations - Subventions			
7461 - DGD	0,00€	+ 5 000,00 €	5 000,00 €

TOTAL DES RECETTES NOUVELLES DE FONCTIONNEMENT	5 000,00 €
---	-------------------

INVESTISSEMENT - DEPENSES	BP+ DM1	DM2/2020	BP+DM1+DM2
Opérations non affectées			
204421 – Subvention d'équipement	0,00€	+ 4 000,00 €	4 000,00 €
21571 – Matériel de transport	30 000,00 €	- 3 200,00 €	26 800,00 €
21534 – Réseau d'électrification	0,000€	+ 3 200,00 €	3 200,00 €
2188 – Autres	58 081.69 €	- 4 000,00 €	54 081.69 €
TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES D'INVESTISSEMENT			0 €

- Vote une subvention d'équipement de 4 000€ au Club de Voile d'Hermanville-Sur-Mer (204421) pour participer à l'acquisition de bateaux.

7°) Désignation des candidats pour l'E.P.H.A.D. de Douvres la Délivrande

Monsieur le Maire rappelle que suite aux élections municipales et en application du décret n° 2005-1260 du 4 octobre 2005 relatif à la « composition des conseils d'administration des établissements publics sociaux et médicaux sociaux locaux », les mandats des membres du Conseil d'administration de l'E.P.H.A.D Intercommunal de Douvres la Délivrande représentant les collectivités territoriales ont pris fin. Afin de procéder au renouvellement de ces membres qui sont au nombre de neuf sur les dix-huit que compte le conseil d'administration, les dix-sept collectivités doivent désigner de nouveaux représentants. Cette désignation se déroule en 3 étapes :

1. Chaque collectivité désigne un candidat potentiel. Monsieur le Maire rappelle que lors de son conseil du 2 juin dernier, Madame Christine MIOUX a été désignée comme candidate pour la commune d'Hermanville-Sur-Mer.
2. Après réception de l'ensemble des délibérations des conseils municipaux, la liste complète des candidats désignés (17) est ensuite adressée à chaque collectivité qui se prononce sur cette liste en faveur de 9 candidats.
3. L'E.P.H.A.D procède ensuite au dépouillement des voix obtenues par chaque candidat pour le mardi 22 septembre.

Le conseil municipal doit aujourd'hui se prononcer en faveur de 9 candidats. Monsieur le Maire donne lecture de la liste de 17 candidats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide se prononcer en faveur de :

1. Commune d'HERMANVILLE-SUR-MER – Mme MIOUX Christine
2. Commune de OUISTREHAM RIVA BELLA – Mme CLEMENT-LEFRANCOIS Josiane
3. Commune de BLAINVILLE SUR ORNE – Mme ERNAULT Armelle
4. Commune de DOUVRES LA DELIVRANDE – Mme VASSE Christine
5. Commune de BIEVILLE BEUVILLE- Mme OBLIN Elise

6. Commune de LUC SUR MER – Mme CRENEL Claudie
7. Commune de LION SUR MER – Mme ROSALIE Patricia
8. Commune de COLLEVILLE-MONTGOMERY – Mme HANSEN Dominique

8 °) Informations du maire et des maires-adjoints

- **Terre avenue du 6 Juin** : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu le propriétaire du champ pour lui demander ce qu'il allait devenir des tas de terre. Monsieur CARPENTIER a confirmé que le chantier de reconfiguration agricole avait pris du retard du fait de démarches administratives et des congés de l'entreprise. Le chantier d'étalement devrait être terminé pour la mi-octobre, avec un ensemencement en prairie pour produire du fourrage. Le champ est destiné à un élevage extensif de bovins de qualité
- **Enquête publique pour la deuxième tranche du lotissement le Pré Romain.** Le commissaire enquêteur a été désigné. Les dates d'enquêtes seront annoncées lors du prochain conseil.
- **Outil de communication** : Diffusion de la première lettre d'informations municipales. Les élus se chargeront de la distribution. Cette lettre sera éditée tous les deux mois et un bulletin municipal annuel sera réalisé en janvier.
- **Communication interne** : mise en place d'une synthèse des réunions de la municipalité à destination des conseillers municipaux pour un suivi des projets et affaires en cours.
- **Auditeurs libres** : Monsieur le Maire indique que le sujet de la représentation des conseillers municipaux en qualité d'auditeur libre aux commissions de la Communauté Urbaine Caen la mer sera présenté lors de la prochaine conférence des maires. Il tiendra informé les conseillers des dispositions retenues.
- **SDEC Energie** : Monsieur le Maire informe le conseil que Sophie LE PIFRE et Sébastien PATINET ont été élus comme membre du Conseil d'Administration du SDEC. L'élection du Président du SDEC aura lieu le 24 septembre 2020.
- **Etude – Ecole de Chaillot** : La présentation de l'étude menée par les deux étudiants de l'école de Chaillot sur la question patrimoniale est reportée. La date de report est à définir.
- **Calendrier des commissions**
 - Commission aménagement, cadre de vie : jeudi 1^{er} octobre – 18h30
 - Commission ressources stratégiques, finances : mercredi 21 octobre 2020 – 18h30
 - Réunion du CCAS : jeudi 5 novembre 2020 à 18h30
 - Report de la commission vie quotidienne
- **SYVEDAC** : Le nouveau bureau a été constitué. L'équipe sortante a été réélue. Daniel VINCENT a été élu comme suppléant à la commission d'appel d'offre du syvedac et suppléant à la commission de suivi de délégation de service public.
- **Rapport mensuel des activités de la police municipale.** Monsieur le Maire adjoint chargé de la vie quotidienne présente le rapport mensuel.
- **Horaires d'ouverture de la mairie** : maintien de la fermeture de la mairie le mercredi après-midi compte-tenu des congés maladies des agents concernés.
- **Réunion avec les associations** pour préparer le calendrier d'occupation des salles dont le pôle enfance jeunesse et socioculturel et présenter le projet « bagages sonores »
- **Ouverture de la saison culturelle** prévue le 9 octobre à 18h30 à la salle socioculturel de Colleville-Montgomery.

- **Rentrée scolaire** : Madame la Maire adjoint fait un bilan de la rentrée scolaire. Celle-ci s'est bien déroulée malgré les contraintes imposées par le protocole sanitaire. Fire studio a préparé une vidéo pour présenter les dispositifs aux parents.
- **Accueil ACLSH** : 40 enfants sont accueillis les mercredis, le protocole sanitaire mis en place cet été est toujours en vigueur.
- **SIVU du RAM** : Election de la Présidente en la personne de Céline ZANELLO Blainville sur Orne.
- **Désignation des représentants à la MJC Intercommunale**

Le Maire informe l'assemblée que suite aux renouvellements des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune à la MJC Intercommunale de Colleville-Montgomery/Hermanville-Sur-Mer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne comme représentants de la commune à la MJCI :

Conseil d'administration

- Céline BLANLOT - titulaire
- Sylviane LELANDAIS - suppléant

Comité de pilotage enfance jeunesse

- Céline BLANLOT - titulaire
- Carla DELÉPÉE - suppléant

Comité de pilotage - Espace de vie sociale

- Emmanuelle JARDIN-PAYET - titulaire
- Frédérique KALBUSCH - suppléant

9°) Questions diverses

Madame MIOUX fait remonter à l'assemblée que la commune ne dispose pas d'un jardin du souvenir permettant la dispersion des cendres et qu'elle a été sollicitée sur ce sujet par un administré. Monsieur le Maire lui répond qu'une étude avait été faite mais que compte tenu du coût, cet aménagement n'avait pas été retenu puisque la commune avait des cavurnes. Il propose de relancer le dossier afin d'étudier les solutions techniques et financières avant de soumettre ce dossier en conseil.

Fin du conseil municipal : 21h40

Prochain conseil : lundi 5 octobre 2020 à 19h30